

PRÉVENIR

- Les violences intra familiales
- Les discriminations, racisme, antisémitisme
- La radicalisation
- Les addictions entrant dans le champ pénal
- Les usages numériques à risque



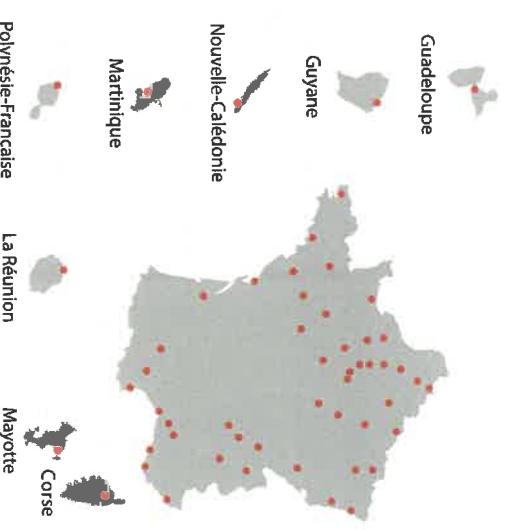
PROTÉGER

- Les victimes et co-victimes de violences intra familiales
- La jeunesse
- Les seniors
- Les personnes en situation de handicap



APPUYER

- Les MPF appuient les unités territoriales d'initiative, sur demande ou sur ordre par :
- La réalisation d'actes techniques (auditions de victimes particulièrement sensibles)
 - Une expertise (analyse et conseils aux enquêteurs)
 - La réalisation d'actions de formation et de sensibilisation
 - La mobilisation du réseau partenarial local



COORDONNER

Les acteurs institutionnels :

- Élus, maires, conseils départementaux
- Établissements scolaires
- Magistrats
- Préfectures
- Hôpitaux

Les acteurs associatifs :

- Associations de victimes et d'aide aux victimes
- Associations et fédérations sportives

En interne :

- Les différents référents en charge de la prévention (correspondant territorial de prévention, brigade de protection des familles, ...)



GENDARMERIE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

#AccueillirAgir



Conception & réalisation SIRPÀ Gend - 2021 - 020 - SDG 222320-300



#RÉPONDRE
PRÉSENT

AU QUOTIDIEN SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR

